

Le Trail du Château de Creully 2023

Règlement de la course

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Athlètes handisports : le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil.

PARCOURS ET PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Les différentes courses traversent ponctuellement certaines propriétés privées pour lesquelles un accord a été signé entre organisateurs et propriétaires. Outre le respect des zones traversées, les participants s'engagent à ne plus utiliser ces portions de parcours en dehors du jour de la course pendant le temps de l'épreuve

LES ÉPREUVES

- Le Trail du Hardi : Épreuve d'une distance de 21 km, empruntant **les chemins parfois très techniques** autour de Creully. Le trail partira du château de Creully le dimanche 22 octobre 2023. Le départ a lieu à 9h30 et la course se termine à 12h30.
- Le Trail du Dentu : Épreuve d'une distance de 10 km, empruntant les chemins autour de Creully. Le trail partira du château de Creully le dimanche 22 octobre 2023. Le départ a lieu à 10h et la course se termine à 12h30.
- Le Trail de la dame blanche : Épreuve d'une distance de 4,5 km. Le trail partira du château de Creully le dimanche 22 octobre 2023. Le départ a lieu à 11h et la course se termine à 12h30.
- Le Trail du P'tit Guillaume : Course nature pour les enfants dans le parc du château de Creully d'une distance de 1,7 km. Empruntant les belles allées du château de Creully autour du parcours permanent d'orientation. Le trail partira du château de Creully le dimanche 22 octobre 2023. Le départ a lieu à 10h15 et la course se termine à 10h45.

CONDITIONS D'ADMISSION DES CONCURRENTS

Dates d'inscriptions :

- Ouverture : 1/07/2023.
- Clôture des inscriptions sur internet : 19/10/2023.
- Inscriptions sur place en fonction des places disponibles et majorées de 3€.

Constitution du dossier d'inscription

Pour chaque participant, le dossier doit comprendre :

- Le bulletin d'inscription,
- Le règlement des droits d'inscription,
- L'autorisation parentale pour les mineurs,
- Pour les licenciés FFA : le certificat de licence,

- ❑ Pour les participants majeurs non licenciés FFA : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou du sport en compétition datant de moins de 1 an à la date de la compétition,
- ❑ Pour les participants mineurs non licenciés FFA : conformément au décret n° 2021-564 du 7 mai 2021, le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à l'état de santé du participant et attestent que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut le participant devra fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou du sport en compétition datant de moins de 6 mois à la date de la compétition.

Catégories d'âge pour l'accès aux courses

- ❑ Le Trail du P'tit Guillaume-1,7km : catégories Poussin et Benjamin (né entre 2010 et 2013)
- ❑ Le Trail de la Dame blanche-4,5km : à partir de la catégorie Minime (né en 2009 et avant)
- ❑ Le Trail du Dentu-10 km : à partir de la catégorie Cadet (né en 2007 et avant)
- ❑ Le Trail du Hardi-21 km : à partir de la catégorie Junior (né en 2005 et avant)

Droits d'inscription

Tarifs (hors frais de gestion):

- ❑ Le Trail du P'tit Guillaume : 1,7 km – gratuit
- ❑ Le Trail de Dame blanche : 4,5 km – 6 €
- ❑ Le Trail du Dentu : 10 km – 10 €
- ❑ Le trail du Hardi : 21 km – 14 €

Annulation de l'épreuve :

Si l'épreuve devait être annulée à moins de 10 jours de l'épreuve et pour un cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'association organisatrice, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité perçue. En cas d'annulation liée au COVID et à plus de 10 jours de l'épreuve, les inscriptions seront remboursées moins les frais de traitement de dossier fixés par le prestataire Adéorun.

Validation de l'inscription :

Inscription et paiement en ligne via le site <https://trail-du-chateau.adeorun.com/>

Les dossiers incomplets ne sont pas validés.

Retrait des dossards

Dimanche 22 octobre 2023 à partir de 8h00. Il est possible de faire retirer son dossard par un tiers avec présentation d'une pièce d'identité du concurrent. Le dossard doit être visible quel que soit votre équipement vestimentaire et quelle que soit la météo. **Vous devez prévoir un système de fixation à votre convenance (épingles, brassière, ...).**

Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

CLASSEMENTS

Le chronomètre de l'organisation sera la seule référence officielle. En plus du classement général, un classement sera établi par catégories

REMISE DES PRIX

La remise des prix est réalisée le 22 octobre 2023 au château de Creully. Seront récompensés les 3 premiers Scratches de chaque course (Hommes et Femmes).

De nombreux lots seront tirés au sort. Les coupes et lots ne sont distribués qu'aux concurrents présents à la remise des récompenses.

POSTES DE RAVITAILLEMENT

Trail du Hardi : 5^{ème}, 11^{ème}, 18^{ème} kilomètre

Trail du Dentu : 7^{ème} kilomètre.

Trail de la Dame blanche : A l'arrivée

Trail du P'tit Guillaume : A l'arrivée

Le principe des épreuves est l'autosuffisance alimentaire. Néanmoins, les postes approvisionnent les participants en boissons et nourriture. Dans un souci de préservation de l'environnement, il ne sera pas distribué de récipients plastiques à usage unique. Aussi, chaque participant est invité à se munir de son propre gobelet pour le ravitaillement en liquide. Entre ces points de ravitaillement les participants sont en autonomie complète et doivent utiliser leur boisson et leur réserve alimentaire.

ABANDON :

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir impérativement l'organisation par téléphone au numéro qui lui sera précisé sur le site ou auprès d'un signaleur qui préviendra l'organisation. Il devra remettre son dossard à un membre de l'organisation.

Une navette sera mise en place pour la récupération des concurrents abandonnant, ils seront ensuite ramenés au centre de secours de Creully

De plus un serre file fermera chaque course. Tout concurrent qui, suite à un abandon, se fait assister par un moyen autre que ceux proposés par l'organisation, le fait sous son entière responsabilité

Dans ce cas, L'organisation se décharge donc plus responsable

MISE HORS COURSE

Les membres de l'organisation et les signaleurs présents sur le parcours ont aussi pour mission de signaler tout manquement au règlement.

Toute infraction sera susceptible d'entraîner la mise hors course.

- Refus de contrôle
- Absence de dossard
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites par un concurrent
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation
- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout concurrent qui refuse de se soumettre à ce règlement ou qui risque de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle

des autres concurrents. Le concurrent exclu se verra refuser son inscription pour l'édition suivante.

ASSISTANCE MÉDICALE

Une équipe médicale comprenant un médecin sera présente durant toute la durée de l'épreuve. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

ASSURANCE

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Pour les non licenciés ils seront couverts par une assurance prise par l'association Vikazim (MAIF). La responsabilité de l'Association sera dérogée après abandon ou disqualification.

ENVIRONNEMENT ET RESPECT

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes des commissaires de course, ainsi que le code de la route. Les concurrents s'engagent aussi à respecter les sites traversés. Il appartient à chaque concurrent de conserver les emballages et détritiques jusqu'au ravitaillement suivant où les déchets peuvent être déposés. À cet effet, il est recommandé d'emporter un petit sac et un gobelet. Il est rappelé que la nature est belle et qu'il convient de la respecter. Tout manquement manifeste et constaté à cette règle fera l'objet d'une mise hors course immédiate (voir paragraphe XII- Mise hors course »).

MODIFICATION DU PARCOURS

En cas de force majeure et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou l'emplacement des postes de ravitaillements sans préavis.

CNIL et DROITS A L'IMAGE

Conformément à la loi Informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant. Sauf opposition de leur part, leurs coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs. Tout coureur à qui est attribué un dossard, autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et média, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la course

Acceptation du présent règlement : le fait de s'inscrire signifie que le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Annexe 1 : Catégories d'âge

Catégories FFA	Codes FFA	Tranche d'âges	Distance autorisées	Année de naissance
Baby Athlé (U7)	BB	6 et moins	0	2017 et après
École d'Athlétisme (U10)	EA	7 - 9	0	2014-2016
Poussin (U12)	PO	10 - 11	1500m	2012 - 2013

Benjamin (U14)	BE	12 - 13	3000m	2010 - 2011
Minime (U16)	MA	14 - 15	4,5km	2008 - 2009
Cadet (U18)	CA	16 - 17	15km	2006 - 2007
Junior (U20)	JU	18 - 19	25km	2004 - 2005
Espoir (U23)	ES	20 - 22	pas de limite	2001 - 2003
Senior	SE	23 - 35	pas de limite	1989 - 2000
Master 0	M0	35 - 39	pas de limite	1984 - 1988
Master 1	M1	40 - 44	pas de limite	1979 - 1983
Master 2	M2	45 - 49	pas de limite	1974 - 1978
Master 3	M3	50 - 54	pas de limite	1969 - 1973
Master 4	M4	55 - 59	pas de limite	1964 - 1968
Master 5	M5	60 - 64	pas de limite	1959 - 1963
Master 6	M6	65 - 69	pas de limite	1954 - 1958
Master 7	M7	70 - 74	pas de limite	1949 - 1953
Master 8	M8	75 - 79	pas de limite	1944 - 1948
Master 9	M9	80 - 84	pas de limite	1939 - 1943
Master 10	M10	85 - 89	pas de limite	1934 - 1938

Attention ces catégories d'âges sont valables du 1er Novembre 2023 au 31 octobre 2023